



FORMATION PROFESSIONNELLE

Que négocier suite à la loi du 5 septembre 2018 ?



Adhérent(e)s CFE-CGC, retrouvez tous nos guides sur l'intranet confédéral : http://intranet.cfecgc.org Laloidu 5 septembre 2018 a modifié en profondeur l'environnement de la formation professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2019. Des dispositifs ont disparu (CIF, période de professionnalisation); d'autres sont apparus (CPF de transition, Pro A); certains se sont transformés (le CPF, l'entretien professionnel).

La CFE-CGC vous propose ce fascicule pour vous aider à mieux comprendre ces multiples changements.

Car plus que jamais, dans notre monde professionnel en pleine mutation, il est important de connaître les outils mis à votre disposition pour favoriser votre parcours professionnel tout au long de votre vie.

ÉDITEUR CFE-CGC 59 rue du Rocher - 75008 Paris

RÉDACTION Service Emploi, Formation et Travail de la CFE-CGC : Clément Delaunay

RELECTURE Service Communication de la CFE-CGC CONCEPTION Service communication de la CFE-CGC Valérie Bouret

DÉPÔT LÉGAL : Février 2020 ISBN : 978-2-916375-82-3



GUIDE FORMATION PROFESSIONNELLE

Que négocier suite à la loi du 5 septembre 2018 ?

Toutes les informations pratiques pour vous permettre de négocier l'ensemble des champs ayant trait à la formation professionnelle, à différents niveaux.

SOMMAIRE

ARTICULATION ENTRE LES NIVEAUX BRANCHE ET ENTREPRISE

NÉGOCIATIONS SUR LES ACTIONS DE FORMATION
LES ACTIONS DE FORMATION PENDANT OU HORS TEMPS DE TRAVAIL
DISPOSITIONS PAR DISPOSITIFS
LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION(CPF)
Une alimentation plus favorable pour le CPF
LE CPF DE TRANSITION ET LA DÉMISSION POUR TRANSITION PROFESSIONNELLE8
L'absence de dispositions particulières
L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL 9
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)
Accompagnement à la VAE
APPRENTISSAGE11
Les conditions pour être maître d'apprentissage
NÉGOCIATIONS DIVERSES
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES
Emplois saisonniers
L'AIDE APPORTÉE À UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP
LA GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Les informations ci-dessous balayent l'ensemble des champs pouvant être négociés à différents niveaux et ayant trait à la formation professionnelle. Ces éléments sont à jour de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018.

Au niveau de l'entreprise ou du groupe, l'objectif est, d'une part, que les salariés puissent utiliser au maximum leur CPF durant leur temps de travail en bénéficiant d'abondements de l'entreprise. D'autre part, les formations ainsi réalisées doivent avoir une influence sur leur parcours professionnel.

L'articulation formation/parcours professionnel doit devenir l'axe central des revendications syndicales en relation avec la reconnaissance du travail effectué.

ARTICULATION ENTRE LES NIVEAUX BRANCHE ET ENTREPRISE

Pour les questions concernant la formation professionnelle, les accords d'entreprise prévalent sur les accords et conventions de branche ayant le même objet. Cependant, ils ne prévalent pas sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, la mutualisation des fonds, l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Sur ces derniers thèmes, l'accord d'entreprise doit contenir des « garanties au moins équivalentes ». « Cette équivalence des garanties s'apprécie par un ensemble de garanties se rapportant à la même matière » (Article L2253-1 du Code du travail).

Dans ce document, sont utilisés des accords d'entreprise et de groupe. Le Code du travail reste silencieux sur les rapports entre les deux. Néanmoins, on considère que lorsque le Code du travail prévoit une discussion au niveau de l'entreprise, celle-ci peut avoir lieu au niveau du groupe. L'accord de groupe se substitue à l'accord d'entreprise si le premier le prévoit expressément. À défaut de dispositions expresses, le principe de faveur s'applique.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE CE DOCUMENT SUR L'INTRANET DE LA CFE-CGC



INTRANET.CFECGC.ORG

Chaque adhérent peut accéder à l'intranet en entrant son identifiant et mot de passe.

Vous ne les avez pas encore ? Rien de plus simple. Connectez-vous à Monprofil http://monprofil.cfecgc.org/inscription

et ils vous seront envoyés automatiquement.

Une question? Envoyez un e-mail à : monprofil@cfecgc.fr.